

Livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 14 décembre 2023 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Yves Daoust, administrateur de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

M. Alain Dubuc, administrateur de la Régie et maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, vice-président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore

Mme Lise Poissant, administratrice de la Régie et mairesse de Saint-Mathieu

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Miguel Lemieux.

Est absent :

M. Jean-Claude Boyer, administrateur de la Régie et maire de Saint-Constant

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

Mme Mylène Letellier, conseillère-cadre à la direction générale de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 8 décembre 2023.

2023-12-49 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Alain Dubuc

Appuyé par M. Yves Daoust

Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2023-12-50 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Lise Poissant

Appuyé par M. Sylvain Payant

Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2023
4. Contrat de licence et d'abonnement au système de rédaction d'appels d'offres Edilex - Renouvellement
5. Calendrier des séances ordinaires de l'année 2024 - Adoption
6. Affaires administratives
 - 6.1. Comptes payés et à payer au 14 décembre 2023
7. Correspondance

2023-12-50 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE)

- 8. Varia
- 9. Période de questions
- 10. Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-12-51 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par Mme Lise Poissant
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2023 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

2023-12-52 CONTRAT DE LICENCE ET D'ABONNEMENT AU SYSTÈME DE RÉDACTION D'APPELS D'OFFRES EDILEX - RENOUELEMENT

ATTENDU que l'entreprise Edilex inc. a développé un système de rédaction de documents d'appel d'offres en ligne ainsi qu'un répertoire de clauses servant à l'assemblage de la documentation contractuelle se rapportant aux marchés publics;

ATTENDU que depuis 2021, la Régie utilise ce logiciel afin de répondre à ses besoins en matière d'approvisionnement;

ATTENDU qu'en vue du renouvellement des licences utilisées, l'entreprise Edilex inc. a déposé une offre de service portant le numéro 2972, au montant total de 11 340,48 \$ (taxes incluses);

ATTENDU que cette offre de service couvre la période s'échelonnant du 25 mars 2024 au 24 mars 2027.

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

D'autoriser la Régie à contracter une licence et un abonnement au logiciel infonuagique de rédaction automatisée d'appel d'offres et de contrat développé par l'entreprise Edilex inc., le tout selon les termes et conditions de l'offre de service portant le numéro 2972.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Régie, le contrat de licence et d'abonnement tel que proposé.

ADOPTÉE

2023-12-53 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2024 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 17 du *Règlement général de fonctionnement numéro 3 de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon*, il y a lieu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2024.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Poissant
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

2023-12-53

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2024 – ADOPTION (SUITE)

De tenir les séances ordinaires du Conseil d'administration de la Régie dans la salle Kilgour du siège social de la MRC de Beauharnois-Salaberry, situé au 2 rue Ellice à Beauharnois, et ce aux dates et aux heures suivantes :

- Jeudi, 22 février 2024 à 10h30
- Jeudi, 21 mars 2024 à 10h30
- Jeudi, 18 avril 2024 à 10h30
- Jeudi, 16 mai 2024 à 10h30
- Jeudi, 20 juin 2024 à 10h30
- Jeudi, 22 août 2024 à 10h30
- Jeudi, 19 septembre 2024 à 10h30
- Jeudi, 17 octobre 2024 à 10h30
- Jeudi, 12 décembre 2024 à 10h30

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2023-12-54

COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 14 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par M. Sylvain Payant
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 14 décembre 2023 et au montant de 167 481,85\$, soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En réponse aux questions d'un citoyen de Saint-Constant :

- les administrateurs ayant proposé et appuyé les résolutions adoptées lors de la présente séance sont précisés ;
- la directrice générale confirme que des demandes officielles ont été déposées en vue de l'obtention des autorisations environnementales requises pour la mise en chantier du projet ainsi que pour l'obtention d'un financement dans le cadre du « Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage » (PTMOBC).

Le citoyen soulève également une erreur cléricale dans le procès-verbal de la séance tenue le 20 septembre 2023 ; Mme Anne-Louis Milot étant erronément désignée comme étant présente à la séance publique. La directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie indique qu'une révision des notes prises lors de cette rencontre sera effectuée et qu'un procès-verbal de correction sera rédigé, le cas échéant, afin de rectifier cet élément.

2023-12-55 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Payant
Appuyé par Mme Lise Poissant
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h40.

ADOPTÉE

Miguel Lemieux
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

